

1. L'exécution du budget 2016

Madame le Maire présente le tableau des dépenses d'investissement réalisées à ce jour sur l'exercice 2016 :

Dépenses d'investissement engagées en 2016		
NATURE	MONTANT	SUBVENTIONS
Achat de terrain Hazard	840,00 €	
Point aspiration incendie	3 600,00 €	
Salle de bains logement cal	2 086,95 €	
Chemin scierie	4 320,00 €	
Stores école	3 765,60 €	1 412,00 €
Matériel informatique	3 840,43 €	1 212,00 €
Radiateurs mairie	4 788,00 €	2 164,00 €
Totaux	23 240,98 €	4 788,00 €

Elle fait remarquer que le prix d'achat du terrain n'est que de 250 euros, la différence est constituée des frais d'enregistrement et honoraires.

Les dépenses de fonctionnement sont impactées d'une forte augmentation de la participation communale au fonctionnement de notre cantine (40% de hausse). Certains conseillers s'interrogent sur le montant élevé des frais de personnel dans le compte de résultat de l'APEM. Madame Didier fait remarquer que la garderie du périscolaire augmente considérablement le coût du service et Madame Thépaut fait valoir qu'un nombre imposé de personnel d'encadrement et de surveillance est incompressible et qu'il arrive fréquemment qu'une personne n'ait en charge qu'un seul enfant.

Les autres postes du budget se déroulent normalement et Madame le Maire rappelle que la commune, bénéficiant des emplois aidés, a pu réduire de moitié la part de frais de personnel correspondant aux salaires des employés de voirie.

Les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions, après modification à la baisse de notre dotation forfaitaire, compensée par une hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Le résultat de clôture devrait être supérieur à celui de l'année précédente, dès lors que les participations de l'Etat au titre des contrats aidés interviendront avant la fin de l'exercice.

2. Les comptes du RPI

Madame Eeckhout présente un tableau récapitulatif des dépenses engagées par les communes du regroupement scolaire au cours de l'exercice 2015, incluant les salaires des personnels, les fournitures scolaires, les frais de chauffage, d'éclairage, et les voyages scolaires. Il ressort un coût de 591 Euros par enfant, soit une participation de 18.925 € pour 32 enfants.

3. L'APEM

Madame Eeckhout présente le bilan - réalisé par la présidente de l'association - qui s'est équilibré grâce à l'aide exceptionnelle apportée par chaque commune.

Sur l'exercice 2015, la commune de Borest a effectué des versements trimestriels de 1.529 € ainsi qu'une aide exceptionnelle de 5.081 €.

Si on ajoute la part des frais d'entretien du bâtiment, ainsi que les menues dépenses de fournitures engagées par la commune, le coût de fonctionnement de l'APEM (qui gère la cantine, les garderies et les TAPS) s'est élevé à la somme de 10.100 euros pour la commune de Borest en 2015.

4. Les TAPS

Les temps aménagement des rythmes scolaires mis en place en 2014 sont gérés par l'APEM qui y affecte 3 agents les lundi et jeudi de 15h30 à 17 h.

Outre cette participation aux frais engagés par l'association, la commune assure le salaire de deux agents, Madame Saucède et Madame Bernas, et les fournitures de petits matériaux nécessaires au fonctionnement des activités.

Sur l'exercice 2015, la commune de Borest a consacré une somme de 6.700 € pour ces activités périscolaires obligatoires (déduction faite de la subvention de l'Etat).

5. Le point sur les travaux communaux

Madame le Maire remercie la commission des travaux qui s'est réunie de nombreuses fois sous l'impulsion de Monsieur Fudali pour étudier les projets suivants : pose des radiateurs de la mairie, changement des volets du logement communal, installation d'un placard dans la salle de la mairie, création d'un sas dans l'entrée de la mairie avec modification de la porte latérale, extension de l'éclairage public sur la route du Pont de Corne, création d'un parking place du Tisard, construction d'une salle communale sur le terrain en cours d'acquisition rue de la Sole des Ponts.

Les radiateurs seront installés prochainement, l'ordre de service pour la pose des volets est transmis à l'entreprise Lauvand ainsi que l'ordre de service pour la fabrication et la pose du placard de la mairie à l'association « le Clos du Nid ».

S'agissant des autres projets en cours d'examen, les dossiers seront instruits durant l'exercice 2017 et les demandes de subvention déposées auprès du Conseil Départemental. Aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

6. Décisions Modificatives

Madame le Maire rappelle que l'emprunt en cours renégocié auprès du CRCA doit faire l'objet d'un encaissement de fonds dans un premier temps puis d'un reversement à la banque Populaire. Il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette opération, soit une dépense aux comptes 1641 et 6688 et une recette aux comptes 1641 et 7381.

Il convient également d'augmenter les crédits prévus au compte 6554, du montant de la subvention supplémentaire à verser à l'Apem, par une recette au compte 7381, pour un montant de 4.000 Euros.

7. Questions diverses

Madame le maire fait part de la vente des peupliers communaux par la société CEGEB pour un montant de 21.082 € et remercie Vincent Bacot d'avoir initié l'opération.

Florence Thépaut fait part des difficultés rencontrées par les agents de l'Apem pour utiliser les locaux de la cuisine du préau de l'école pour le séchage de leurs peintures. Une concertation doit avoir lieu avec la directrice des petites sections pour clarifier la situation.

Madame le Maire fait part du déplacement des enfants de l'école maternelle un mardi sur deux dans la salle de la mairie pour suivre l'activité « bibliothèque ».

Plusieurs conseillers s'élèvent contre cette démarche qui présente beaucoup d'aspects négatifs, la sortie par temps pluvieux et froid, le manque de sièges et de tapis pour les enfants, l'absence de sanitaires adaptés, la nécessité de chauffer les locaux ces jours-là, le nettoyage de la pièce en cas d'intempéries. La majorité des conseillers se prononce contre la reconduction de cette mise à disposition.

Un courrier sera adressé à la directrice pour l'en informer.

Madame Eeckhout fait savoir qu'elle a été contactée par la Mutuelle de l'Oise des Agents Communaux qui propose une participation communale aux mutuelles souscrites par les agents. Cette possibilité n'est pas mise en place sur la commune de Borest. Les conseillers ne sont pas opposés à cette prise en charge mais souhaitent connaître le coût de l'opération.

Valérie Didier rappelle que la fête de l'automne a lieu le 18 Novembre et que les bonnes volontés sont attendues à compter de 17H30 dans le préau de l'école pour aider à l'installation.

Florence Thépaut rappelle que l'APEM met en vente des sapins de Noël dont une partie de la recette subventionnera notre cantine et invite les conseillers municipaux à passer leur commande.

Madame Eeckhout rappelle les précédents échanges concernant la prise en charge sur le budget communal d'une partie des frais du repas offert aux aînés et correspondant aux conseillers et agents municipaux. Il est convenu qu'une somme forfaitaire de 1.500 euros sera versée au CCAS qui supporte l'intégralité de la dépense.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a mis fin au contrat de travail signé avec mademoiselle Wudarski le 1^{er} aout 2016, pour le poste d'assistant administratif, l'intéressée ne donnant pas satisfaction. Le poste reste vacant jusqu'à ce qu'une prochaine candidature soit retenue.